

Ministry of Education

Education Labour and Finance
Division

315 Front Street West
12th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division des relations de travail et du
financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest
12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2022 : SB24

Date : Le 20 septembre 2022

Destinataires : Cadres supérieurs de l'administration des affaires

Expéditeurs : Med Ahmadoun
Directeur de l'analyse et de la responsabilité financières

Xiaofei Wang
Directrice de la modélisation et des prévisions pour l'éducation

Objet : **États financiers de 2021-2022 (conseils scolaires de district)**

Nous avons le plaisir de vous informer que les états financiers de 2021-2022 ainsi que les guides et directives qui s'y rattachent sont maintenant accessibles par le lien qui mène aux [états financiers](#) dans la section « Rapport au Ministère » du [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières \(DARF\)](#).

Le Ministère invite les conseils scolaires à transmettre la présente note de service, ainsi que le matériel de formation connexe, à leur vérificateur externe afin de l'aider à mener à bien sa vérification des états financiers de 2021-2022.

Les quatre principaux changements apportés au processus de rapport cette année sont les suivants : données sur les dépenses en immobilisations devant être saisies plus tôt dans VFA.facility; consolidation des résultats financiers du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE); nouveau site SharePoint pour les rapports financiers; plan pluriannuel de financement des bibliothèques. Ces mises à jour, entre autres, sont décrites plus loin.

Voici également quelques rappels au sujet des rapports financiers :

- Les conseils scolaires sont tenus de suivre les notes afférentes aux états financiers lorsqu'ils préparent leurs états financiers vérifiés, à moins qu'en consultation avec leur vérificateur, ils aient convenu qu'une note différente reflète mieux leur situation particulière.
- Les conseils sont tenus de publier sur leur site Web leurs états financiers vérifiés, y compris le rapport du vérificateur, dans le mois qui suit la réception de ce dernier. Une déclaration de responsabilité de la direction signée accompagnant tous les états financiers vérifiés actuellement publiés sur les sites Web des conseils scolaires devrait être annexée à tous les états financiers futurs au moment de leur publication.
- Les entités contrôlées par les conseils scolaires, comme les consortiums de transport, doivent publier leurs états financiers vérifiés sur leur site Web dans les six mois suivant la fin de leur exercice financier.

A. MATÉRIEL DE FORMATION ET SÉANCES DE QUESTIONS ET DE RÉPONSES

Le Ministère fera sa mise à jour financière annuelle au moyen de documents de formation et de séances de questions et de réponses dans le cadre de réunions tenues sur Microsoft Teams. Le matériel de formation mettra en évidence les changements apportés aux états financiers de 2021-2022 et les prévisions budgétaires révisées de 2022-2023, en plus de faire le point sur d'autres questions, comme les suivantes :

- les normes à venir du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), y compris sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;
- les notes afférentes aux états financiers;
- une mise à jour sur les rapports financiers concernant les consortiums de transport.

Avant les séances de questions et de réponses, les conseils scolaires pourront examiner le matériel de formation (en français ou en anglais) en se connectant au Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) et en cliquant sur les liens dans la liste de tâches des états financiers de 2021-2022 :



Si vous avez des questions après avoir examiné le matériel de formation, veuillez les transmettre par courriel à reporting.entity@ontario.ca en inscrivant dans l'objet « Séance – Questions et réponses » avant la réunion Microsoft Teams à laquelle vous souhaitez participer. Au cours de la séance de questions et de réponses, vous pourrez poser des questions sur ces documents. Veuillez prendre note que le matériel de formation ne sera pas présenté au cours des séances de questions et de réponses. Le personnel des conseils scolaires est invité à participer à l'une des séances énumérées ci-dessous; il n'est pas nécessaire de s'y inscrire. Les liens pour les réunions Microsoft Teams permettant d'accéder aux séances de questions et de réponses sont fournis dans un document intitulé « **Informations d'accès à la session de questions-réponses** », qui se trouve dans le dossier Matériel de formation du SIFE mentionné ci-dessus.

Séance de questions et de réponses n° 1 : le lundi 26 septembre 2022 (en anglais)
Heure : de 13 h 30 à 14 h 30

Séance de questions et de réponses n° 2 : le mercredi 28 septembre 2022 (en anglais)
Heure : de 13 h 30 à 14 h 30

Séance de questions et de réponses n° 3 : le vendredi 30 septembre 2022 (en français)
Heure : de 13 h 30 à 14 h 30

B. DÉCLARATION DE DONNÉES IMPORTANTES DANS DIVERS SYSTÈMES ET DATES BUTOIRS

Mise à jour des données sur l'effectif du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn) et date butoir

Comme par les années passées, les données du SISOn sur l'effectif pour les cours de jour réguliers sont téléversées directement tous les jours dans le SIFE. Tout changement apporté dans le SISOn avant 18 h sera actualisé dans le SIFE au plus tard à midi le jour ouvrable suivant. Ce processus d'actualisation se poursuivra jusqu'au **3 octobre 2022** à partir des données du SISOn du 2 octobre 2022 à 18 h. Il est conseillé aux conseils scolaires d'examiner les renseignements sur leur effectif dans le SIFE et d'y apporter toute correction dans le SISOn avant la date butoir.

Même si les conseils scolaires déclarent également dans le SISOn leurs effectifs pour les cours d'été, l'éducation permanente et les études personnelles dans le cadre de l'Initiative de rapport de données sur les effectifs mentionnée dans la [note de service 2015 : SB35](#), ces données sur les effectifs ne sont pas téléversées directement dans le SIFE.

Les conseils scolaires doivent encore saisir les données sur les effectifs pour les cours d'été et l'éducation permanente dans le tableau 12 du SIFE, et celles sur l'effectif pour les études personnelles dans le tableau 13 du SIFE. Les données entrées dans le SIFE doivent concorder avec les renseignements que le conseil scolaire a fournis dans le SISOn. Une fois que la Direction des données relatives à l'éducation aura examiné les données du SISOn, l'agente ou

l'agent des finances du Ministère fera un suivi auprès des conseils scolaires relativement à tout écart entre le SISON et le SIFE au plus tard à la fin d'avril 2023. Veuillez noter que certains rajustements peuvent avoir une grande incidence sur les états financiers de 2021-2022.

Comme à l'exercice précédent, les écoles d'enseignement à distance temporaires auxquelles un Numéro d'identification des conseils et des écoles (NICE) a été attribué apparaîtront dans la liste des écoles sous le formulaire d'inscription au niveau de l'école – les données provenant du SISON. Afin de maintenir le financement des écoles au même niveau qu'avant la mise en place des écoles d'enseignement à distance, les conseils scolaires devront utiliser le nouveau formulaire de distribution du SIFE afin de réaffecter l'équivalent temps plein (ETP) des élèves de ces écoles aux écoles d'attache à chaque date de comptage.

Mise à jour des données sur les dépenses dans VFA.facility et date butoir

Cette année, la connexion à VFA.facility sera interrompue le **14 octobre 2022**. Le plan pluriannuel du gouvernement s'appuie sur les données relatives aux dépenses en immobilisations déclarées dans les états financiers et le rapport de mars. En recevant ces données plus tôt, le Ministère espère obtenir un portrait plus fidèle de la situation sur le terrain afin de répondre aux exigences de la planification pluriannuelle provinciale et de réduire les reprofilages au minimum.

Comme par les années passées, les conseils scolaires sont tenus de saisir dans VFA.facility les données relatives aux dépenses en immobilisations par l'intermédiaire des programmes Amélioration de l'état des écoles (AEE) et Produits d'aliénation, et du volet Résilience infrastructurelle à la COVID-19 (VRIC).

Les dépenses déclarées dans VFA.facility seront automatiquement téléversées dans le SIFE tous les jours jusqu'au 14 octobre. À titre de rappel, il faut archiver les projets pour assurer le transfert en bon ordre dans le SIFE. Après la fin de la période visée par le rapport, des rajustements seront effectués sur demande.

Dans le cas de l'Allocation pour la réfection des écoles (ARE), les dépenses en immobilisations financées pour l'année scolaire 2021-2022 doivent être déclarées dans VFA.facility au plus tard le 30 novembre 2022. Si cette date limite n'est pas respectée, le Ministère pourrait retenir les fonds de l'ARE jusqu'à ce que la déclaration soit achevée. (Remarque : Les données sur l'ARE provenant de VFA.facility n'ont pas d'incidence sur les rapports du SIFE, car elles ne sont pas téléversées dans le SIFE.)

Comme les conseils scolaires déclarent leurs dépenses financières liées à l'AEE et à l'ARE, ils sont également tenus de déclarer leurs plans et engagements liés à leurs fonds restants dans VFA.facility. Les conseils scolaires devront indiquer le montant légalement engagé, lié à une autorisation de procéder, et dans les plans approuvés par le conseil scolaire. Comme ces données sont utilisées aux fins de la planification pluriannuelle provinciale, il faut aussi les déclarer au plus tard le 7 octobre 2022. Bien que ces données ne soient pas téléversées dans le

SIFE et ne soient pas directement liées au processus d'établissement des rapports financiers, elles aideront le Ministère à comprendre comment les conseils scolaires ont budgétisé le reste de leurs fonds pour la réfection des écoles. Vous recevrez plus de renseignements sous peu.

Veillez noter que l'utilisation des fonds d'immobilisations est également assujettie à une vérification du Ministère. Le Ministère peut choisir de faire le suivi des dépenses déclarées. Si les renseignements détaillés demandés par le Ministère ne sont pas fournis, les fonds pourraient être repris ou retenus.

Processus d'approbation des données sur les écoles

Le 5 mai 2022, une liste des écoles a été mise à la disposition des conseils scolaires pour les états financiers de 2021-2022. Les conseils devaient informer le Ministère de toute erreur et approuver cette liste au plus tard le 15 juin 2022. Les écoles dont le nom ne figure pas sur la liste n'auront pas droit au financement des écoles selon les états financiers de 2021-2022.

C. CONSOLIDATION DES RÉSULTATS FINANCIERS DU FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Dans son *Examen de l'optimisation des ressources : Rapports financiers des conseils scolaires de l'Ontario (2021)*, la vérificatrice générale de l'Ontario a indiqué que l'OSBIE est une entité qui doit être incluse dans les états financiers consolidés de la province afin d'assurer la conformité aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Ainsi, conformément à la note de service 2022 : SB21, les abonnés actifs tels que les conseils scolaires de district, les administrations scolaires, et tout autre membre de l'OSBIE affilié à des conseils scolaires sont tenus de consolider leur part proportionnelle des résultats financiers de l'OSBIE du 1^{er} septembre au 31 août dans leurs états financiers, à compter des états financiers de 2021-2022.

D. DÉCLARATION DE LA VALEUR DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI), DES FOURNITURES ET DE L'ÉQUIPEMENT ESSENTIELS (FEE) ET DES FILTRES ET APPAREILS HEPA REÇUS DU MINISTÈRE DES SERVICES AU PUBLIC ET AUX ENTREPRISES (MSPE) AINSI QUE DES TROUSSES DE TESTS ANTIGÉNIQUES RAPIDES FOURNIS PAR LA PROVINCE

Comme pour les états financiers de l'exercice précédent, les conseils scolaires sont tenus de déclarer leurs revenus et dépenses liés à l'EPI et aux FEE dans les états financiers de 2021-2022. Cela comprend les filtres et appareils HEPA reçus directement du MSPE, autrefois le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs. À compter de 2021-2022, cela comprend également les tests antigéniques rapides. Les revenus en nature liés à l'EPI, aux FEE, aux filtres et appareils HEPA et aux tests antigéniques rapides doivent être déclarés en fonction des quantités reçues par les conseils scolaires, en utilisant l'information sur les coûts fournie par le Ministère. Les stocks qu'on ne prévoit pas utiliser au cours de la période de déclaration courante devraient être comptabilisés comme des stocks de fournitures et revenu reporté; toutefois, on s'attend à ce que ces montants soient minimes.

L'information sur les coûts s'appuie sur les coûts moyens pondérés et est accessible dans un fichier des coûts par l'entremise du [Portail de téléchargement de fichiers](#) dans le dossier des états financiers de 2021-2022.

E. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS

Site SharePoint

Le Ministère a le plaisir d'annoncer que le processus de dépôt des documents à l'appui pour les rapports financiers des conseils scolaires (rapport de mars, prévisions budgétaires, prévisions budgétaires révisées et états financiers) sera simplifié dès novembre 2022. Les exercices précédents, les conseils scolaires devaient envoyer les documents à l'appui à différentes adresses courriel. Pour rationaliser le processus de dépôt, le Ministère a créé un site SharePoint où les conseils scolaires pourront téléverser ces documents à compter de cet automne. Veuillez consulter l'annexe A pour savoir comment accéder au site SharePoint.

Rapport d'étape visant les projets d'immobilisations majeurs

Les conseils scolaires sont tenus de remplir le modèle pour chaque projet d'immobilisations pour lequel il reste un solde d'allocation fondé sur le projet au moment de la présentation du rapport du SIFE, en mars, pour 2021-2022. Les allocations fondées sur des projets comprennent les suivantes : Somme liée aux immobilisations prioritaires, Somme liée aux achats de biens-fonds prioritaires, Somme liée aux projets d'immobilisations pour la garde d'enfants, Somme liée aux projets d'immobilisations pour des centres pour l'enfant et la famille ON y va, Somme liée au remplacement de carrefour communautaire et Maternelle à temps plein. Les renseignements à recueillir comprennent les progrès relatifs à la construction à différentes étapes, les allocations de fonds, les calendriers des dépenses de projet et les demandes de financement pour des biens-fonds prioritaires. Des instructions détaillées sont fournies dans le modèle.

Le modèle aide le Ministère à renforcer son processus de reddition de comptes pour les projets d'immobilisations et à mieux comprendre le cycle de développement des grands projets de construction dans le secteur de l'éducation, tout en fournissant des renseignements précieux pour soutenir le processus de planification financière et de budgétisation du gouvernement. Les conseils scolaires sont tenus d'utiliser les renseignements les plus pertinents pour assurer l'exactitude des prévisions.

Les conseils scolaires peuvent accéder au fichier par l'entremise du [Portail de téléchargement de fichiers](#) dans le dossier des états financiers de 2021-2022.

Le modèle doit être téléversé sur le site SharePoint au plus tard le **1^{er} décembre 2022**.

Rapport sur l'utilisation du Fonds de soutien aux élèves (FSE) ou des investissements dans les priorités du système (IPS)

Un modèle Excel assorti de directives peut être téléchargé par l'entremise du [Portail de téléchargement de fichiers](#) dans le dossier des états financiers de 2021-2022.

Diverses catégories de personnel sont préchargées et des lignes vierges additionnelles ont été incluses pour permettre la saisie des détails des autres catégories de personnel ou des autres dépenses admissibles, selon les conventions collectives centrales ratifiées ou les conditions d'emploi. Les modèles remplis doivent être téléversés sur le site SharePoint au plus tard le **15 novembre 2022**.

Les modèles ont été mis à jour afin d'inclure les montants affectés aux directions et directions adjointes d'école au titre des IPS pour l'année scolaire 2021-2022 conformément aux conditions d'emploi des directions et directions adjointes d'école pour 2020-2023. Les modèles comprennent également des calculs liés aux dispositions de report pour les directions et directions adjointes qui peuvent rajuster l'allocation totale au titre du FSE ou des IPS en fonction des dépenses admissibles des conseils scolaires pour 2021-2022 au titre des IPS pour les directions et directions adjointes.

Ainsi, si les dépenses que le conseil scolaire déclare pour l'année scolaire 2021-2022 sont inférieures au montant prévu pour cette année scolaire dans les conditions d'emploi des directions et directions adjointes d'école, le financement total pour l'année scolaire 2021-2022 sera réduit afin de correspondre aux dépenses, et la différence sera ajoutée au financement pour l'année scolaire 2022-2023.

Les dépenses pour les directions et directions adjointes des écoles qui sont déclarées dans les modèles doivent correspondre à la ligne 23.2 – FSE – Dépenses des dir. et dir. adjoints dans la section 23 – Soutiens aux élèves dans le SIFE.

Annexe Q – Déclaration des paiements de réparation réussis en vertu de la Loi donnant la priorité aux élèves

Les conseils scolaires sont tenus de déclarer au Ministère tout paiement admissible effectué entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 à l'annexe Q du SIFE afin de recevoir le financement, s'il y a lieu. Si le conseil scolaire a effectué des paiements au cours de l'année scolaire 2021-2022, les détails de ces paiements doivent être saisis dans le modèle accessible sur le site du [Portail de téléchargement de fichiers](#) dans le dossier des états financiers de 2021-2022 et être compris dans la valeur totale des paiements de réparation pour 2021-2022. Les modèles remplis doivent être téléversés sur le site SharePoint au plus tard le **15 novembre 2022**. Le financement de tout paiement de réparation réussi sera effectué conformément à l'entente de paiement de transfert existante pour les réparations.

Plan pluriannuel de financement des bibliothèques

Les conseils scolaires qui n'utilisent pas entièrement le financement fourni pour la dotation en personnel de bibliothèque faisant partie de la Subvention de base pour les élèves, ainsi que la disposition de l'enveloppe budgétaire actuelle de l'allocation pour personnel de bibliothèque doivent soumettre un plan pluriannuel soulignant leur vision et les prochaines étapes pour composer avec toute sous-utilisation des fonds à cet égard. Ce modèle est accessible maintenant par l'entremise du [Portail de téléchargement de fichiers](#) dans le dossier des états financiers de 2021-2022. Les modèles remplis doivent être téléversés sur le site SharePoint au plus tard le **15 novembre 2022**.

États financiers

Veillez soumettre vos états financiers pour 2021-2022 au moyen du SIFE au plus tard le **15 novembre 2022**. Si des données financières sont modifiées à la suite d'une réunion des conseillères et conseillers scolaires, le conseil scolaire devra soumettre de nouveau les formulaires du SIFE au plus tard le 6 décembre 2022, ou à la date convenue avec l'analyste financier du conseil scolaire. De plus, les utilisateurs autorisés doivent soumettre les documents suivants au site SharePoint des [rapports financiers des conseils scolaires](#) au plus tard le **15 novembre 2022**.

Veillez respecter les conventions d'appellation suivantes dans le cas de chacun des documents à l'appui :

Soumission active du SIFE du conseil scolaire (en format PDF)	Convention d'appellation
<ul style="list-style-type: none">• Certificat de la direction de l'éducation¹	CSD##_Nom du conseil scolaire_Pièces justificatives des États financiers de 2021-2022
<ul style="list-style-type: none">• Rapport de conformité	
<ul style="list-style-type: none">• Tableaux 1, 1.1, 1.2, 1.3, 9, 10 et 10ADJ	
<ul style="list-style-type: none">• Section 1A	
Autres documents à l'appui (en format PDF)	Convention d'appellation
<ul style="list-style-type: none">• États financiers vérifiés, y compris le rapport du vérificateur et les notes afférentes²	CSD##_Nom du conseil scolaire _États financiers vérifiés de 2021-2022
Autres documents à l'appui	Convention d'appellation
<ul style="list-style-type: none">• Rapport d'étape visant les projets d'immobilisations majeurs	CSD##_Nom du conseil scolaire _PIMMCP_Automne2022.xls
<ul style="list-style-type: none">• Modèle du FSE/IPS	CSD##_Nom du conseil scolaire _2021-22 FSE IPS Financement.xlsx
<ul style="list-style-type: none">• Modèle de paiement de réparation en vertu de la <i>Loi donnant la priorité aux élèves</i>, s'il y a lieu	CSD##_Nom du conseil scolaire _Rap du conseil scolaire Remède.xlsx

- Plan pluriannuel de financement des bibliothèques, s'il y a lieu

CSD##_Nom du conseil scolaire _ Modèle de plan pluriannuel de financement des bibliothèques.docx

¹ Signé par la direction de l'éducation et la présidence du conseil.

² Le conseil scolaire est tenu de suivre les notes afférentes aux états financiers lorsqu'il prépare ses états financiers vérifiés, à moins qu'en consultation avec leur vérificateur, il ait convenu qu'une note différente reflète mieux sa situation particulière.

De plus, les utilisateurs autorisés doivent téléverser les états financiers publiés, les notes afférentes aux états financiers et le rapport du vérificateur sur le site SharePoint des rapports financiers des conseils scolaires au plus tard le 15 novembre 2022. Si ces documents ne sont pas prêts à cette date en raison du calendrier des réunions des conseillères et des conseillers scolaires, ils peuvent être soumis au plus tard le 6 décembre 2022.

Production tardive

Il est important que les conseils scolaires respectent les échéances ci-dessus car les données sont requises aux fins du budget provincial. Si votre conseil scolaire ne peut pas respecter la date limite de déclaration en raison de circonstances atténuantes, veuillez communiquer avec votre analyste financier du Ministère pour discuter de la nécessité de reporter la date limite.

Si les états financiers ne sont pas reçus à la date prévue, le Ministère peut effectuer une retenue sur les flux de trésorerie jusqu'à leur réception. La retenue sur les flux de trésorerie équivaut à une réduction de 50 % du flux de trésorerie normal du conseil scolaire.

Une fois les états financiers déposés, le Ministère reviendra au processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là.

F. COORDONNÉES

Sujet	Nom	Téléphone	Courriel
Immobilisations corporelles	Elizabeth Sinasac	437 216-5796	Elizabeth.Sinasac@ontario.ca
	Janis Blundell	437 216-5653	Janis.Blundell4@ontario.ca
Trousse du SIFE	Les agentes et agents financiers du Ministère et des renseignements sont fournis dans le site Web de la DARF dans la section Pour nous joindre		
Rapport sur le Fonds de soutien aux élèves	Jason Heo	437 223-0089	Jason.Heo@ontario.ca
Rapport d'étape visant les projets d'immobilisations majeurs	Sophie Liu	647 402-9597	Sophie.Liu@ontario.ca
	Lisa Bland	647 641-2084	Lisa.Bland@ontario.ca
	Hitesh Chopra	416 258-3368	Hitesh.Chopra@ontario.ca

Sujet	Nom	Téléphone	Courriel
Rapport sur les dépenses de réfection et VFA.facility	Diamond Tsui	416 271-9760	Diamond.Tsui@ontario.ca
Plan pluriannuel de financement des bibliothèques	Mohammed Islam	437 335-3932	Mohammed.Islam@ontario.ca
	Elena Lopez	437 522-4701	Elena.Lopez@ontario.ca
Aide aux utilisateurs/ aide à la navigation – SIFE	Stevan Garic	437 221-9722	Stevan.Garic@ontario.ca
	Alex Zhang	437 223-0104	Alex.Zhang2@ontario.ca
	Hao Qin	437 221-9814	Hao.Qin@ontario.ca
	Patrick Pelletier	437 216-4879	Patrick.Pelletier@ontario.ca
Aide pour la connexion au SIFE	s.o.	s.o.	efis.support@ontario.ca

Cordialement,

Original signé par

Med Ahmadoun
 Directeur de l'analyse et de la responsabilité
 financières

Xiaofei Wang
 Directrice de la modélisation et des prévisions pour
 l'éducation

Pièce jointe :
 Annexe A – Site SharePoint

c.c. Directrices et directeurs de l'éducation